



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66386

VALABLE JUSQU'AU 10/12/2026

ÉDITÉ LE

08/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE PUY EN VELAY

Siret : 418 768 214 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 82 00156

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP CAP 2000 - 289821/0

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP CAP 2000 - 289821/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : BROC

CENTRE ARTIS LA CHARTREUSE  
LA CHARTREUSE  
43700 BRIVES-CHARENSAC

Téléphone : 04 71 05 43 96

Portable : 06 77 13 42 18

Fax : 0471059996

Site Internet :

E-mail : pscbroc@orange.fr

Responsabilité légale :

BROC THALAMAS PASCALE CO-GÉRANTE / THALAMAS PIERRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                    | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------|----------------------|
| 4132 | Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE     | 21/11/2023           |
| 6111 | Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE | 21/11/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 21/11/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.